

qualification foncière de £300 pour être magistrat, ayant été pris en considération en comité général, les membres du Haut-Canada ont demandé que les dispositions de notre acte fussent étendues à leur section. En conséquence, il va être préparé un bill pour les deux Canadas.

M. Harrisson interpellé par M. Neilson a répondu qu'il avait été reçu une réponse à l'adresse à la Reine au sujet du siège du gouvernement. Il espérait que cette réponse satisferait la chambre à laquelle elle allait être communiquée sans délai.

Interpellé par le même, il a répondu qu'il avait aussi été reçu une réponse à l'adresse au sujet de l'amnistie ; que ce sujet embrassait une foule de graves considérations, et pour cette raison il demanda un peu de tems avant de donner une réponse formelle.

Interpellé par M. Black, il a répondu que la réponse à l'adresse relative au commerce des bois serait communiquée à la chambre sans délai.

Il a été résolu en comité qu'il était expédient d'étendre le tems dans lequel les anciens actes doivent être enrégistrés, conformément à l'ordonnance des bureaux d'enrégistrement. Les uns ont parlé du mois de mars, et de là jusqu'à la fin de la prochaine session de la législature ; d'autres du mois de juillet ; d'autres d'une année entière.

Je puis aujourd'hui vous annoncer avec certitude la nomination de M. Aylwin, à la place importante de solliciteur général du Bas-Canada.

De l'absence de M. Small de son siège, on a conclu qu'il était nommé solliciteur général du Haut-Canada.



LONGÉVITÉ D'UNE POULE.— On lit dans le *Globe* anglais : " M. Stewart, fermier à Tullybumb, possédait une poule qui mourut la semaine dernière à l'âge de 35 ans. Il l'avait reçue d'une personne de Perth à qui une dame en avait fait présent, après l'avoir gardée pendant 20 ans. D'après le terme moyen de la ponte de ce volatile, elle a dû donner 8,910 œufs ou 742 douzaines, ce qui, à 6 deniers la douzaine, présente un revenu de 18 liv. st. 11s. ou plus de 450 francs. Elle avait été donnée à son dernier possesseur à condition qu'elle ne serait pas tuée.

AVIS A MM. DU CLERGÉ.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les MESSIEURS DU CLERGÉ, qu'il reçoit à l'instant les EFFETS D'ÉGLISES qu'il attendait depuis le printemps, qui consistent en un bel assortiment de Chandeliers et Croix pour autels, Calices, Ciboires, Ostensoirs, Burettes, Porte-Dieu, Ampoules, Bénitiers, Cartons d'autels, Encensoirs et autres articles de ce genre ; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, Gallons d'or et d'argent, et de différentes dimensions.

JOSEPH ROY.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P^{TRE}. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.